

Table de concordance

Série 6 Impôts directs locaux

...

- Documentation de base (DB)
- [Bulletin officiel des impôts \(BOI\)](#)

[Accéder aux autres séries](#)

Documentation de base (DB)

Référence de la documentation de base (DB)	Libellé du document	Concordance dans le BOFiP-Impôts
6 B	Division B Taxe foncière sur les propriétés non bâties	BOI-IF-TFNB
6 B 1	titre premier champ d'application de la taxe	BOI-IF-TFNB-10
6 B 11	Chapitre 1er : propriétés imposables	BOI-IF-TFNB-10-30
6 B 111	section 1: généralités	BOI-IF-TFNB-10-30
6 B 112	section 2 chemins de fer	BOI-IF-TFNB-10-30
6 B 113	section 3 carrières, mines et tourbières	BOI-IF-TFNB-10-30
6 B 114	section 4 étangs, salines et marais salants	BOI-IF-TFNB-10-30
6 B 115	section 5 terrains occupés par les serres affectées à une exploitation agricole	BOI-IF-TFNB-10-30
6 B 12	Chapitre 2 : Exonérations permanentes	BOI-IF-TFNB-10-40
6 B 121	section 1 propriétés publiques	BOI-IF-TFNB-10-40-10
6 B 1211	sous-section 1: généralités	BOI-IF-TFNB-10-40-10-10 BOI-IF-TFNB-10-40-10-20 BOI-IF-TFNB-10-40-10-30
6 B 1212	sous-section 2 domaine public de l'état, des régions, des départements et des communes	BOI-IF-TFNB-10-40-10-40 BOI-IF-TFNB-10-40-10-50 BOI-IF-TFNB-10-40-10-60 BOI-IF-TFNB-10-40-10-70
6 B 1213	sous-section 3 domaine privé de l'état, des régions, des départements et des communes	BOI-IF-TFNB-10-40-10-80

6 B 1214	sous-section 4 établissements publics organismes de l'état, des départements et des communes	BOI-IF-TFNB- 10-40-10-90
6 B 122	section 2 terrains appartenant à certaines associations	BOI-IF-TFNB- 10-40-20
6 B 123	section 3 sols et terrains passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties	BOI-IF-TFNB- 10-40-30
6 B 124	section 4 exonération spéciale applicable dans les départements d'outre-mer	BOI-IF-TFNB- 10-40-40
6 B 13	Chapitre 3 : Exonérations temporaires	BOI-IF-TFNB- 10-50
6 B 131	section 1 propriétés bénéficiant d'une exonération temporaire	BOI-IF-TFNB- 10-50-10
6 B 1311	sous-section 1 terrains ensemencés plantés ou replantés en bois	BOI-IF-TFNB- 10-50-10-10
6 B 2	Titre 2 : Détermination de la valeur locative des biens imposables	BOI-IF-TFNB- 20
6 B 21	chapitre premier travaux préparatoires à l'évaluation	BOI-IF-TFNB- 20-10-10
6 B-211	Section 1 : Recherche et groupement des natures de culture ou de propriété	BOI-IF-TFNB- 20-10-10-10
6 B 212	section 2 classification	BOI-IF-TFNB- 20-10-10-20
6 B 213	section 3 choix des parcelles types	BOI-IF-TFNB- 20-10-10-30
6 B 214	section 4 constatation de la nature de culture de chaque parcelle et attribution du classement	BOI-IF-TFNB- 20-10-10-40
6 B 22	chapitre 2 travaux d'évaluation	BOI-IF-TFNB- 20-10-20
6 B 2211	sous-section 1 règles d'évaluation générales	BOI-IF-TFNB- 20-10-20-10
6 B 2212	sous-section 2 règles d'évaluation particulières à certaines natures de propriété	BOI-IF-TFNB- 20-10-20-20
6 B 222	section 2 mesures d'harmonisation	BOI-IF-TFNB- 20-10-20-30
6 B 2221	sous-section 1 découpage du département en régions agricoles et forestières	BOI-IF-TFNB- 20-10-20-30
6 B 2222	sous-section 2 établissement de tarifs de référence régionaux	BOI-IF-TFNB- 20-10-20-30
6 B 2223	sous-section 3 harmonisation des tarifs de référence régionaux dans le cadre départemental, régional et national	BOI-IF-TFNB- 20-10-20-30
6 B 223	section 3 établissement des tarifs d'évaluation communaux	BOI-IF-TFNB- 20-10-20-40
6 B 2231	sous-section 1 établissement par commune d'un projet de tarif des évaluations	BOI-IF-TFNB- 20-10-20-40
6 B 2232	sous-section 2 établissement du tarif d'évaluation avec le concours de la commission communale des impôts directs	BOI-IF-TFNB- 20-10-20-40
6 B 23	chapitre 3 travaux terminaux aboutissant à la fixation du tarif définitif	BOI-IF-TFNB- 20-10-30
6 B 3	titre 3 débiteur de l'impôt	BOI-IF-TFNB- 10-20
6 B 31	chapitre premier généralités	BOI-IF-TFNB- 10-20
6 B 32	chapitre 2 imposition au nom du propriétaire	BOI-IF-TFNB- 10-20

6 B 33	chapitre 3 imposition au nom de titulaires de droits spéciaux	BOI-IF-TFNB-10-20
6 B 34	chapitre 4 cas particuliers	BOI-IF-TFNB-10-20
6 B 4	titre 4 annualité lieu et base d'imposition	BOI-IF-TFNB-10-10
6 B 41	Chapitre 1er : Annualité de l'impôt	BOI-IF-TFNB-10-10
6 B 42	chapitre 2 lieu d'imposition	BOI-IF-TFNB-10-10
6 B 43	chapitre 3 base d'imposition	BOI-IF-TFNB-20
6 B 431	section 1 détermination du revenu cadastral	BOI-IF-TFNB-20
6 B 432	section 2 modification des évaluations	BOI-IF-TFNB-20
6 B 433	section 3 régimes spéciaux d'imposition	BOI-IF-TFNB-20-10-40
6 B 5	titre 5 contentieux	BOI-IF-TFNB-50
6 B 51	chapitre premier juridiction contentieuse	BOI-IF-TFNB-50-10
6 B 511	section 1 mutations de cote	BOI-IF-TFNB-50-10-10
6 B 512	section 2 dégrèvements spéciaux	BOI-IF-TFNB-50-10-20
6 B 52	chapitre 2 juridiction gracieuse	BOI-IF-TFNB-50-20
6 B 51	Chapitre 1er : Juridiction contentieuse	BOI-IF-TFNB-50-10
6 B 512	Section 2 : Dégrèvements spéciaux	BOI-IF-TFNB-50-10-20
6 B 53	Chapitre 3 : Pertes de bétail par suite d'épizootie	BOI-IF-TFNB-50-20
6 C	Division C Taxe foncière sur les propriétés bâties	BOI-IF-TFB
6 C 11	Chapitre 1er : propriétés imposables	BOI-IF-TFB-10-10
6 C 111	Section 1 : Constructions proprement dites	BOI-IF-TFB-10-10-10
6 C 112	Section 2 : Installations assimilables à des constructions	BOI-IF-TFB-10-10-20
6 C 113	Section 3 : Bateaux utilisée en un point fixe	BOI-IF-TFB-10-10-30
6 C 115	Section 5 : Éléments imposables d'un bâtiment	BOI-IF-TFB-10-10-10
6 C 12	Chapitre 2 : Exonérations permanentes	BOI-IF-TFB-10-50
6 C 1212	sous-section 2 affectation à un service public ou d'utilité générale	BOI-IF-TFB-10-50-10-20
6 C 1213	Sous-section 3 : absence de revenus	BOI-IF-TFB-10-50-10-30
6 C 1214	sous-section 4 dépendances du domaine public	BOI-IF-TFB-10-50-10-40
6 C 122	Section 2 : Bâtiments ruraux	BOI-IF-TFB-10-50-20
6 C 123	Section 3 : Exonération diverses	BOI-IF-TFB-10-50-30
6 C 124	section 4 outillages et autres moyens matériels d'exploitation des établissements industriels	BOI-IF-TFB-10-50-30

6 C 125	Section 5 : Locaux des missions diplomatiques et consulaires et des organismes internationaux	BOI-IF-TFB-10-50-30
6 C 13	Chapitre 3 : Exonérations temporaires	BOI-IF-TFB-10-30
6 C 132	Section 2 : Exonération de droit commun de deux ans	BOI-IF-TFB-10-60
6 C 1322	sous-section 2 : Durée et point de départ de l'exonération	BOI-IF-TFB-10-60-20
6 C 133	Section 3 : Exonération en faveur des entreprises nouvelles	BOI-IF-TFB-10-170-10
6 C 212	section 2 date de référence des évaluations	BOI-IF-TFB-20-10-10-10
6 C 213	section 3 règles d'évaluation. - dispositions communes	BOI-IF-TFB-20-10-10-20
6 C 22	chapitre 2 locaux d'habitation ou à usage professionnel ordinaires	BOI-IF-TFB-20-10-10-30
6 C 221	section 1 règles d'évaluation des locaux d'habitation ou à usage professionnel ordinaires	BOI-IF-TFB-20-10-10-30
6 C 222	section 2 modalités de l'évaluation des locaux d'habitation ou à usage professionnel ordinaires	BOI-IF-TFB-20-10-20-10
6 C 2222	sous-section 2 classification communale des locaux	BOI-IF-TFB-20-10-20-30
6 C 2223	sous-section 3: classement	BOI-IF-TFB-20-10-20-40
6 C 2224	sous-section 4 détermination de la surface pondérée du local	BOI-IF-TFB-20-10-20-50
6 C 2225	sous-section 5 tarifs d'évaluation	BOI-IF-TFB-20-10-20-60
6 C 2226	sous-section 6 calcul des valeurs locatives individuelles	BOI-IF-TFB-20-10-20-70
6 C 23	chapitre 3 locaux commerciaux et biens divers ordinaires	BOI-IF-TFB-20-10-30
6 C 232	section 2 règles d'évaluation	BOI-IF-TFB-20-10-30-20
6 C 233	section 3 modalités de l'évaluation	BOI-IF-TFB-20-10-30-30
6 C 234	section 4 établissements spéciaux	BOI-IF-TFB-20-10-30-40
6 C 235	section 5: locaux commerciaux situés dans différentes communes et présentant des caractéristiques analogues	BOI-IF-TFB-20-10-60
6 C 24	chapitre 4 maisons exceptionnelles	BOI-IF-TFB-20-10-40
6 C 25	chapitre 5 établissements industriels	BOI-IF-TFB-20-10-50
6 C 251	Section 1 : Définition des établissements industriels	BOI-IF-TFB-20-10-50-10
6 C 2532	sous-section 2 modalités d'évaluation selon la méthode particulière	BOI-IF-TFB-20-10-50-30
6 C 26	chapitre 6 établissements industriels et commerciaux situés dans différentes communes et présentant des caractéristiques analogues	BOI-IF-TFB-20-10-60
6 C 3	titre 3 mise à jour des valeurs locatives se reporter à la division g	BOI-IF-TFB-20-20

6 C 41	Chapitre 1er : Annualité de l'impôt	BOI-IF-TFB-10-30
6 C 42	chapitre 2 débiteur de l'impôt	BOI-IF-TFB-10-20
6 C 422	section 2 imposition des titulaires de droits spéciaux	BOI-IF-TFB-10-20-20
6 C 43	chapitre 3 lieu d'imposition	BOI-IF-TFB-10-40
6 C 44	chapitre 4 calcul des cotisations individuelles	BOI-IF-TFB-30
6 C 5	titre 5 régularisations, contentieux, recouvrement	BOI-IF-TFB-50
6 C 52	chapitre 2 principales règles contentieuses en matière de taxe foncière	BOI-IF-TFB-50-10
6 C 521	Section 1 : Juridiction contentieuse	BOI-IF-TFB-50-10
6 C 53	Chapitre 3 : Dégrèvements en faveur des personnes âgées ou handicapées et de condition modeste	BOI-IF-TFB-50-20-10
6 C 54	chapitre 4 recouvrement	BOI-IF-TFB-50-30
6 D	Division D Taxe d'habitation	BOI-IF-TH
6 D 1	titre premier champ d'application	BOI-IF-TH-10
6 D 11	Chapitre 1er : Locaux imposables	BOI-IF-TH-10-10
6 D 12	chapitre 2 personnes imposables	BOI-IF-TH-10-20
6 D 111	section 1 locaux meublés affectés à l'habitation et locaux assimilés	BOI-IF-TH-10-10-10
6 D 1111	Sous-section 1 : Locaux d'habitation proprement dits	BOI-IF-TH-10-10-10
6 D 1112	Sous-section 2 : Dépendances de l'habitation	BOI-IF-TH-10-10-10
6 D 112	section 2 locaux meublés et à usage privatif des sociétés, associations ou organismes privés non soumis à la taxe professionnelle	BOI-IF-TH-10-10-20
6 D 113	section 3 locaux meublés sans caractère industriel ou commercial des organismes de l'état, des régions, des départements, des communes et de certains établissements publics (cgi, art. 1407-i-3°)	BOI-IF-TH-10-10-30
6 D 12	Chapitre 2 : Personnes imposables	BOI-IF-TH-10-20-10
6 D 121	section 1 personnes assujetties	BOI-IF-TH-10-20-10
6 D 122	section 2 conditions de l'imposition	BOI-IF-TH-10-20-10
6 D 123	section 3 cas particuliers	BOI-IF-TH-10-20-20
6 D 1233	Sous-section 3 : Pluralité d'occupants dans une même habitation	BOI-IF-TH-10-20-20
6 D 131	Section 1 : Locaux exonérés	BOI-IF-TH-10-40
6 D 1311	Sous-section 1 : Locaux assujettis à la taxe professionnelle	BOI-IF-TH-10-40-10
6 D 1312	Sous-section 2 : Bâtiments servant aux exploitations rurales	BOI-IF-TH-10-40-10

6 D 1313	Sous-section 3 : Locaux destinés au logement des élèves dans les écoles et pensionnats	BOI-IF-TH-10-40-10
6 D 1314	Sous-section 4 : Bureaux des fonctionnaires publics	BOI-IF-TH-10-40-10
6 D 132	Section 2 : Personnes exonérées	BOI-IF-TH-10-50
6 D 1321	Sous-section 1 : Établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance	BOI-IF-TH-10-50-10
6 D 1322	Sous-section 2 : Indigents	BOI-IF-TH-10-50-30-10
6 D 1323	Sous-section 3 : Missions diplomatiques et consulaires et assimilées	BOI-IF-TH-10-50-10
6 D 2	titre 2 assiette	BOI-IF-TH-20
6 D 21	chapitre premier détermination de la valeur locative	BOI-IF-TH-20-10
6 D 211	section 1 règles d'évaluation communes aux impôts directs locaux	BOI-IF-TH-20-10
6 D 212	section 2 dispositions particulières à la taxe d'habitation	BOI-IF-TH-20-10
6 D 22	Chapitre 2 : abattements	BOI-IF-TH-20-20
6 D 2211	sous-section 1 champ d'application des abattements	BOI-IF-TH-20-20-20
6 D 2212	sous-section 2 mode de calcul des abattements	BOI-IF-TH-20-20-30
6 D 2213	sous-section 3 décisions des collectivités locales	BOI-IF-TH-20-20-40
6 D 222	Sous-section 2 : Définition des personnes à charge	BOI-IF-TH-20-20-10
6 D 2222	Section 2 : abattement obligatoire pour charges de famille	BOI-IF-TH-20-20-10
6 D 223	Section 3 : Abattement facultatifs à la base	BOI-IF-TH-20-20-10
6 D 311	Section 1 : Lieu d'imposition	BOI-IF-TH-10-30
6 D 312	Section 2 : Débiteur de l'impôt	BOI-IF-TH-10-30
6 D 313	section 3 obligations des contribuables	BOI-IF-TH-40
6 D 32	chapitre 2 principe de l'annualité	BOI-IF-TH-10-30
6 D 321	Section 1 : énoncé du principe de l'annualité	BOI-IF-TH-10-30
6 D 322	section 2 application du principe de l'annualité	BOI-IF-TH-10-30
6 D 4	Titre 4 : Calcul, recouvrement et contentieux	BOI-IF-TH-30
6 D 411	section 1 calcul des cotisations individuelles	BOI-IF-TH-30
6 D 412	section 2 recouvrement	BOI-IF-TH-50-10
6 D 42	chapitre 2 régularisations. contentieux	BOI-IF-TH-50-20
6 D 421	Section 1 : Régularisations	BOI-IF-TH-50-20
6 D 422	section 2 principales règles contentieuses en matière de taxe d'habitation	BOI-IF-TH-50-30-10

6 D 4231	sous-section 1 dispositions communes aux exonérations et dégrèvements prévus aux articles 1414 à 1414 c du cgi : délai de reprise et montant des dégrèvements	BOI-IF-TH-50-30-10
6 D 4232	Sous-section 2 : Conditions relatives à l'habitation principale du bénéficiaire	BOI-IF-TH-10-50-30-10
6 D 4233	Sous-section 3 : Exonération ou dégrèvement total en faveur des personnes visées à l'article 1414 du CGI	BOI-IF-TH-10-50-30-30
6 D 4236	sous-section 6 prélèvement sur la valeur locative de certains locaux imposables à la taxe d'habitation	BOI-IF-TH-30
6 D 4237	Sous-section 7 : Cas particulier des maisons de retraite sans but lucratif Imposition du gestionnaire Allégement gracieux	BOI-IF-TH-50-30-20
		BOI-CVAE
		BOI-CVAE-CHAMP
		BOI-CVAE-BASE
		BOI-CVAE-LIQ
		BOI-CVAE-LIEU
6 E	Division E Taxe professionnelle	BOI-CVAE-DECLA
		BOI-CVAE-PROCD
		BOI-TFP-IFER
		BOI-TFP-AIFER
		BOI-IF-CFE
		BOI-IF-AUT
6 E 1	titre premier champ d'application	BOI-IF-CFE-10 BOI-IF-CFE-10-10
6 E 11	chapitre premier personnes passibles de la taxe professionnelle	BOI-IF-CFE-10-10-10
		BOI-IF-CFE-10-10-20
6 E 12	chapitre 2 activités passibles de la taxe professionnelle	BOI-IF-CFE-10-20
		BOI-IF-CFE-10-20-20-10
		BOI-IF-CFE-10-20-20-20
6 E 121	section 1 caractéristiques des activités imposables	BOI-IF-CFE-10-20-20-30
		BOI-IF-CFE-10-20-20-40
		BOI-IF-CFE-10-20-30

6 E 122	section 2 territorialité	BOI-IF-CFE-10-20-10
6 E 13	chapitre 3 personnes et activités exonérées	BOI-IF-CFE-10-30
6 E 131	section 1 activités exercées par l'état, les collectivités locales et les établissements publics (cgi, art. 1447, 1447 bis, 1449 et 1654)	BOI-IF-CFE-10-30-10-10 BOI-IF-CFE-10-30-30-10 BOI-IF-CFE-10-30-10-20
6 E 132	section 2 activités et organismes agricoles (cgi, art. 1450 et 1451)	BOI-IF-CFE-10-30-10-30
6 E 1331	sous-section 1 établissements privés d'enseignement (cgi, art. 1460, 1° et 3°)	BOI-IF-CFE-10-30-10-60
6 E 1332	sous-section 2 activités non commerciales	BOI-IF-CFE-10-30-20-10
6 E 134	section 4 activités artisanales et assimilées (cgi, art. 1452, 1453, 1454, 1455)	BOI-IF-CFE-10-30-10-90
6 E 1351	sous-section 1 entreprises de presse	BOI-IF-CFE-10-30-10-40
6 E 1352	Sous-section 2 : Entreprises de spectacles	BOI-IF-CFE-10-30-30-20
6 E 1353	sous-section 3 concessionnaires de mines (cgi, art. 1463)	BOI-IF-CFE-10-30-10-70 BOI-IF-CFE-10-30-10-50
6 E 1354	sous-section 4 loueurs en meublé (cgi, art. 1459)	BOI-IF-CFE-10-30-30-50
6 E 1356	sous-section 6 petits métiers (cgi, art. 1457)	BOI-IF-CFE-10-30-10-40
6 E 136	section 6 activités à caractère social	BOI-IF-CFE-10-30-10-80
6 E 137	section 7 exonération temporaire en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux (cgi, art 1464 d)	BOI-IF-CFE-10-30-60-10
6 E 138	section 8 exonérations temporaires liées à l'aménagement du territoire	BOI-IF-CFE-10-30-40
6 E 1381	sous-section 1 dispositions communes	BOI-IF-CFE-10-30-40-20 BOI-IF-CFE-10-30-40-20
6 E 1382	sous-section 2 exonération temporaire accordée sans agrément	BOI-IF-CFE-10-30-40-40
6 E 1383	SOUS-SECTION 3 EXONÉRATION TEMPORAIRE ACCORDÉE SUR AGRÉMENT	BOI-SJ-AGR-30-10-10-10
6 E 139	section 9 exonération de taxe professionnelle en faveur des entreprises nouvelles (cgi, art. 1464 b et 1464 c)	BOI-IF-CFE-10-30-40-10
6 E 2	Titre 2 : Base d'imposition	BOI-IF-CFE-20
6 E 2211	Sous-section 1 : Immobilisations corporelles disponibles pour les besoins de l'activité professionnelle	BOI-IF-CFE-20-20-10-10
6 E 2212	sous-section 2 immobilisations exonérées	BOI-IF-CFE-20-20-10-20
6 E 2221	sous-section 1 immobilisations évaluées comme en matière de taxes foncières	BOI-IF-CFE-20-20-20-10

6 E 2223	Sous-section 3 : Immobilisations acquises à la suite de cessions d'établissements, de fusions de sociétés et d'opérations assimilées (valeur locative « plancher »)	BOI-IF-CFE-20-20-20
6 E 2231	Sous-section 1 : Réductions de valeur locative applicables aux immobilisations affectées à certaines activités	BOI-IF-CFE-20-20-30
6 E 2413	Sous-section 3 : Coopératives agricoles, unions de coopératives agricoles, SICA	BOI-IF-CFE-20-30-20
6 E 2414	sous-section 4 réduction de la base d'imposition des artisans employant au plus trois salariés	BOI-IF-CFE-20-30-10
6 E 2415	sous-section 5 entreprises inscrites au registre de la chambre nationale de la batellerie artisanale	BOI-IF-CFE-20-30-10
6 E 2416	sous-section 6 sociétés coopératives et unions de sociétés coopératives d'artisans, de patrons-bateliers et sociétés coopératives maritimes	BOI-IF-CFE-20-30-20
6 E 243	section 3 abattement de 25 % applicable sur les bases imposées au profit des communes et groupements de communes corses	BOI-IF-CFE-20-30-40
6 E 244	section 4 réduction au profit du secteur de diffusion de la presse écrite	BOI-IF-CFE-20-30-30
6 E 311	section 1 principe général	BOI-IF-CFE-20-40-10
6 E 312	section 2 répartition de la base d'imposition des redevables disposant dans une même commune d'établissements situés, les uns dans une zone d'activité, les autres hors de la zone	BOI-IF-CFE-20-40-20
DB 6 E 32	Chapitre 2 : Annualité de l'impôt	BOI-IF-CFE-20-50
6 E 332	Section 2 : Forme, contenu et délais de la déclaration	BOI-IF-CFE-30-20
6 E 411	section 1 cas général	BOI-IF-CFE-20-20-40
6 E 4121	Sous-section 1 : Cotisation minimum	BOI-IF-CFE-20-20-40
6 E 431	section 1 cessation d'activité en cours d'année	BOI-IF-CFE-40-30-20-10
6 E 432	Section 2 : Dégrèvement en cas de diminution des bases d'imposition	BOI-IF-CFE-40-30-20-20
6 E 5	Titre 5 : Rôles supplémentaires, contentieux	BOI-IF-CFE-40-30
6 E 51	chapitre premier rôles supplémentaires	BOI-IF-CFE-40-20
6 E 52	chapitre 2 contentieux	BOI-IF-CFE-40-30
6 E 6	titre 6 paiement de la taxe	BOI-IF-CFE-40-10 BOI-TFP-TSC
6 F	Division F Taxes diverses	BOI-IF-TFB BOI-IF-TH BOI-IF-AUT
6 F 111	Section 1 : Redevance des mines	BOI-TFP-MINES

6 F 1111	sous-section 1 champ d'application des redevances	BOI-TFP-MINES
6 F 1112	sous-section 2 montant des redevances	BOI-TFP-MINES
6 F 1113	sous-section 3 modalités d'établissement des redevances obligations des assujettis	BOI-TFP-MINES
6 F 1114	sous-section 4 attribution et répartition des redevances	BOI-TFP-MINES
6 F 1115	sous-section 5 recouvrement. contentieux	BOI-TFP-MINES
6 F 112	Section 2 : Imposition forfaitaire sur les pylones	BOI-TFP-PYL
6 F 121	Section 1: Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	BOI-IF-AUT-90
6 F 122	Section 2: Taxe de balayage	BOI-IF-AUT-100
6 F 2	titre 2 taxes perçues au profit des établissements publics territoriaux	BOI-IF-AUT-70
6 F 3	titre 3 taxes perçues au profit de certains établissements publics professionnels ou fonds divers	BOI-IF-AUT-20
6 F 312	Section 2: Taxe pour frais de chambres de métiers	BOI-IF-AUT-20
6 F 322	Section 2: Taxe pour frais de chambre d'agriculture	BOI-IF-AUT-30
6 F 323	Section 3 : Cotisation perçue au profit des caisses d'assurances accidents agricoles dans les départements d'Alsace - Moselle	BOI-IF-AUT-70
6 G	Division G Mise à jour des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties	BOI-IF-TFB
6 G 121	section 1 définition des changements à prendre en compte	BOI-IF-TFNB-20-20-10
6 G 122	section 2 évaluation des changements affectant les propriétés non bâties	BOI-IF-TFNB-20-20-20
6 G 123	section 3 modalités de constatations des changements affectant les propriétés non bâties obligations des propriétaires et sanctions	BOI-IF-TFNB-20-20-30
6 L	Division L Évaluations foncières des propriétés non bâties	BOI-IF-TFNB-40
6 M	Division M Évaluations foncières des propriétés bâties	

[Retour sommaire](#)

Bulletin officiel des impôts (BOI)

Référence du bulletin officiel des impôts	Libellé du document	Concordance dans le BOFiP-Impôts
6 A-3-03	Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition	
6 A-4-03	Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition	

6 A-6-03	Allègements de TFB et de TP en faveur des entreprises nouvelles créées dans certaines zones	BOI-IF-CFE-10-30-40-10 BOI-IF-TFB-10-170-10
6 A-2-04	Fixation du taux de la TEOM (article 107 de la loi de finances pour 2004 n°2003-1311 du 30 décembre 2003)	BOI-IF-AUT-90
6 A-3-04	Report de la date limite de délibération des collectivités en matière fiscale - Article 4 de l'ordonnance du 22 décembre 2003 relative à des mesures de simplification	BOI-IF-TFNB-10-50-20 BOI-IF-AUT-10
6 A-4-04	Taxe professionnelle - Dégrèvement au titre des investissements nouveaux	
6 A-6-04	Impôts directs locaux - Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie - Prélèvement de France Telecom	BOI-IF-AUT-10
6 A-1-05	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (art.101 de la loi de finances pour 2005 et art.68 de la loi de finances rectificative pour 2004)	BOI-IF-AUT-90
6 A-2-05	Fusion de communes - Scission de communes (article 81 de la loi de finances rectificative pour 2004)	
6 A-3-05	Compensations fiscales versées aux collectivités territoriales	
6 A-5-05	Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition - Articles 99 et 103 de la loi de finances pour 2005 n° 2004-1484 du 30 décembre 2004	BOI-PAT-CAP BOI-PAT-CAP-10
6 A-6-05	Redevance audiovisuelle. Personnes physiques imposables à la taxe d'habitation.	BOI-PAT-CAP-20 BOI-PAT-CAP-30
6 A-1-06	Rappel des dispositions fiscales intéressant les collectivités locales votées en 2005	
6 A-2-06	Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition (article 88 de la loi de finances pour 2006)	
6 A-3-06	Taxe professionnelle - Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des établissements situés dans les zones de développement des pôles de compétitivité	BOI-IF-TFB-10-160-40 BOI-IF-CFE-10-30-60-30
6 A-1-07	I/ Loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole. II/ Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances. III/ Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux. IV/ Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. V/ Loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007. VI/ Loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006	BOI-IF-AUT-70
6 A-2-07	Taxe professionnelle afférente aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent	

		BOI-IF-CFE-10-30-60-50
6 A-6-07	Taxe professionnelle - Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération temporaire des bénéfices réalisés par des entreprises implantées dans des bassins d'emploi à redynamiser	BOI-IF-TFB-10-160-20 BOI-IS-GEO-20-10-30-20 BOI-IS-AUT-40-10-20
6 A-1-08	Loi n° 2007-211 du 19 février 2007 instituant la fiducie. II/ Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. III/ Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. IV/ Loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008. V/ Loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007.	
6 A-1-09	redevance audiovisuelle des particuliers. aménagement du dispositif de maintien des droits acquis. (article 142 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, article 29 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007, article 8 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat, article 196 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009)	BOI-PAT-CAP-10
6 A-1-10	Contribution à l'audiovisuel public des particuliers. Détermination du montant. Prorogation du dispositif de maintien de droits acquis pour 2010. Loi n° 2008-1443 du de finances rectificative pour 2008, art. 97. Loi n° 2009-258 sur la communication aud	BOI-PAT-CAP-20
6 A-2-10	Taxe professionnelle et Cotisation foncière des entreprises. Compensation relais en 2010 aux collectivités territoriales et établissements de coopération intercommunale en lieu et place de la taxe professionnelle. Vote des taux. Loi n° 2009-1673 du 30	
6 A-1-11	Taxe professionnelle et contribution économique territoriale. Taxe foncière sur les propriétés bâties. Champ d'application. Exonérations temporaires. Zones franches d'activité (art. 5 et 6 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer, art. 2 de la loi de finances pour 2010).	BOI-IF-TFB-20-30-40 BOI-IF-CFE-10-30-60-70 BOI-CVAE-CHAMP-20-10 BOI-IF-TFB-20-30-40
6 A-2-11	Réforme de la taxe professionnelle. Dispositions diverses applicables en 2010. Valeur locative des usines nucléaires. Participation au financement du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée. Compensations (articles 2 et 77 de la loi de finances pour 2010 n° 2009-1673 du 30 décembre 2009).	BOI-IF-CFE-40-30-20-30

6 A-3-11	Contribution à l'audiovisuel public des particuliers. Détermination du montant. Prorogation du dispositif de maintien de droits acquis pour 2011. Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, art. 69. (CGI, art. 1605 III et 1605 bis 3°)	BOI-PAT-CAP-20
6 A-1-12	Contribution à l'audiovisuel public des particuliers. Détermination du montant. Prorogation du dispositif de maintien de droits acquis pour 2012 (article 54 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012)	BOI-PAT-CAP-20
6 A-2-12	Contribution à l'audiovisuel public des particuliers. Détermination du montant. Prorogation du dispositif de maintien de droits acquis pour 2012 (article 54 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012).	BOI-PAT-CAP-10
6 B-1-93	Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Contentieux. Dégrèvements spéciaux. Parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs	BOI-IF-TFNB-50-10-20
6 B-3-93	taxe foncière sur les propriétés non bâties suppression de la part départementale de la taxe afférente aux terres à usage agricole	BOI-IF-TFNB-10-40-50
6 B-4-93	taxe foncière sur les propriétés non bâties. dégrèvements spéciaux. parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs. article 31 de la loi de finances rectificative pour 1992, n° 93-859 du 22 juin 1993	BOI-IF-TFNB-50-10-20
6 B-1-94	Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Contentieux. Dégrèvements spéciaux. Parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs	BOI-IF-TFNB-50-10-20
6 B-2-90	Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Champ d'application. Exonérations temporaires. Plantations de noyers.	BOI-IF-TFNB-10-50-20
6 B-1-92	taxe foncière sur les propriétés non bâties. champ d'application exonérations temporaires. plantations d'arbres truffiers	BOI-IF-TFNB-10-50-20
6 B-2-93	taxe foncière sur les propriétés non bâties. suppression de la part régionale et départementale de la taxe afférente aux terres à usage agricole	BOI-IF-TFNB-10-40-50
6 B-4-93	Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dégrèvements spéciaux. Parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs	BOI-IF-TFNB-50-10-20
6 B-1-95	taxe foncière sur les propriétés non bâties exonérations permanentes - exonérations applicables en corse compensations budgétaires allouées aux collectivités locales (art. 3 de la loi portant statut fiscal de la corse, n° 94-1131 du 27 décembre 1994)	BOI-IF-TFNB-10-40-50
6 B-2-95	Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Exonération permanente en faveur des chemins des associations foncières de remembrement. Dégrèvement total temporaire en faveur des prés et landes	BOI-IF-TFNB-10-40-10-60
6 B-3-95	Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dégrèvements spéciaux. Parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs	BOI-IF-TFNB-50-10-20

6 B-1-08	taxe fonciere sur les proprietes non baties. champ d'application. exoneration temporaire. terrains situes dans un site natura 2000 (article 146 de la loi n° 2005-157 du 23 fevrier 2005 relative au developpement des territoires ruraux)	BOI-IF-TFNB-10-50-10-20
6 B-1-02	Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dégrèvements spéciaux. Parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs	BOI-IF-TFNB-50-10-20
6 B-2-02	taxe foncière sur les propriétés non bâties - base d'imposition - majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines délimitées par une carte communale, un plan local d'urbanisme ou un plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvés (article 54 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains n° 2000-1208 du 13 décembre 2000)	BOI-IF-TFNB-20-10-40
6 B-3-02	taxe fonciere sur les proprietes non baties. degrevements speciaux. obligations declaratives (article 92 de la loi de finances pour 2002)	BOI-IF-TFNB-50-10-20
6 B-1-03	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Champ d'application - Exonérations - Plantations d'oliviers	BOI-IF-TFNB-10-40-60
6 B-2-03	Impôts directs locaux - TFNB - Exonération de certains terrains boisés qui ont fait l'objet d'une régénération naturelle et exonération partielle	BOI-IF-TFNB-10-50-10-10
6 B-1-05	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Prorogation du dispositif de dégrèvement temporaire en faveur des prés et landes dans le périmètre d'une association pastorale	BOI-IF-TFNB-50-10-20
6 B-2-05	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Exonération applicable aux plantations d'oliviers et d'arbres truffiers (article 105 de la LF pour 2004 et article 43 de la loi n°2005-157 relative au développement des territoires ruraux)	BOI-IF-TFNB-10-40-60 BOI-IF-TFNB-10-50-10-10
6 B-1-06	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Exonération de 20 % des parts communale et intercommunale de la taxe afférente aux terrains à usage agricole	BOI-IF-TFNB-10-40-50
6 B-1-07	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Exonération temporaire des terrains situés dans un site Natura 2000 (article 146 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux)	BOI-IF-TFNB-10-50-10-20
6 B-2-07	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Exonération temporaire des terrains situés dans les zones humides (article 137 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux)	BOI-IF-TFNB-10-50-10-20
6 B-1-08	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Exonération temporaire - Terrains situés dans un site Natura 2000	BOI-IF-TFNB-10-50-10-20
6 B-1-11	IDL . TFBNB. Exonérations temporaires. Exonération des terres agricoles situées en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique ou à la Réunion. Loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer, art. 7. (CGI, art. 1395 H)	BOI-IF-TFNB-10-50-10-30

6 B-1-12	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties. Champ d'application. Exonérations temporaires. Vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et vignes. Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, art. 109. (CGI, art. 1395 A bis)	BOI-IF-TFNB-10-50-20
6 C-1-91	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonérations. Propriétés publiques. Logements de fonction vacants	BOI-IF-TFB-10-50-10-20
6 C-1-92	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Champs d'application. Exonération de la part départementale	BOI-IF-TFB-10-110
6 C-2-92	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Champ d'application. Exonérations temporaires. Contructions nouvelles	BOI-IF-TFB-10-60
6 C-2-93	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonérations. Personnes exonérées	BOI-IF-TFB-10-50-40
6 C-4-93	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Champ d'application. Exonérations permanentes. Bâtiments servant aux exploitations rurales.	BOI-IF-TFB-10-50-20-10
6 C-1-94	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonérations diverses. édifices affectés à l'exercice du culte.	BOI-IF-TFB-10-50-30
6 C-1-95	taxe fonciere sur les proprietes baties. champ d'application. exoneration en faveur des entreprises nouvelles	BOI-IF-TFB-10-170-10
6 C-2-95	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Champ d'application. Exonération de la part départementale. Exonération des immeubles acquis en vue de leur location avec l'aide de l'Etat ou faisant l'objet d'un bail à réhabilitation	BOI-IF-TFB-50-20-20
6 C-3-95	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération des parts revenant aux communes et aux groupements de communes. Exonération des immeubles acquis en vue de leur location avec l'aide de l'Etat ou faisant l'objet d'un bail à réhabilitation	BOI-IF-TFB-10-110
6 C-1-97	Taxe foncière sur les proprietes baties. champ d'application. exonérations temporaires. exonérations superieures à deux ans	BOI-IF-TFB-10-160-10
6 C-1-98	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération de la part régionale ou de la taxe spéciale d'équipement additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés baties perçue au profit de la région d'Île de France. Exonération des immeubles acquis en vue de leur location avec l'aide de l'Etat ou faisant l'objet d'un bail à réhabilitation	BOI-IF-TFB-10-110
6 C-2-99	taxe fonciere sur les proprietes baties. exonérations permanentes. proprietes publiques	BOI-IF-TFB-10-50-10-10
6 C-3-99	taxe fonciere sur les proprietes baties. exoneration des constructions de logements neufs a usage locatif financees au moyen d'un prêt prévu a l'article r. 331-1 du code de la construction et de l'habitation	BOI-IF-TFB-10-90-20-10
6 C-4-99	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération des immeubles acquis en vue de leur location, avec l'aide de l'Etat. Exonération des logements améliorés avec une aide de l'ANAH en vue de leur location à des personnes défavorisées	BOI-IF-TFB-10-90

6 C-5-99	taxe fonciere sur les proprietes baties. exoneration des constructions de logements neufs a usage locatif. constructions de logements mentionnes au 5° de l'article l. 351-2 du code de la construction et de l'habitation. constructions realisees par certains organismes au moyen d'un pret consenti au titre de la participation des employeurs a l'effort de construction (« 1 % logement »)	BOI-IF-TFB-10-90
6 C-1-01	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Base d'imposition. Calcul des cotisations. taxe fonciere sur les proprietes baties. exoneration des constructions de logements neufs a usage locatif financees au moyen d'un pret prévu a l'article r.331-1 du code de la construction et de l'habitation et des immeubles acquis, en vue de leur location, avec l'aide de l'etat	BOI-IF-TFB-20-30-30
6 C-2-01	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Régularisations. Contentieux. Recouvrement. Dégrèvements en faveur des personnes âgées ou handicapées et de condition modeste	BOI-IF-TFB-10-90-20-10
6 C-3-01	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération des locaux acquis ou aménagés avec une aide de l'Etat à la création d'hébergements d'urgence destinés aux personnes défavorisées.	BOI-IF-TFB-50-20-10
6 C-4-01	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Dégrèvement pour vacance de logement à usage locatif.	BOI-IF-TFB-10-140
6 C-5-01	taxe foncière sur les propriétés bâties. exonérations temporaires. prolongation de cinq ans de l'exonération prévue à l'article 1384 a du code général des impôts pour les logements en accession à la propriété situés dans un groupe d'immeubles ou un ensemble immobilier déterminés faisant l'objet des mesures de sauvegarde prevues aux articles l. 615-1 à l. 615-5 du code de la construction et de l'habitation (article 83 de la loi n° 2000-1208 du 13 decembre 2000 relative a la solidarite et au renouvellement urbains modifie par l'article 46 de la loi de finances rectificative pour 2000 n° 2000-1353 du 30 decembre 2000)	BOI-IF-TFB-50-20-30
6 C-6-01	taxe foncière sur les propriétés bâties exonération des constructions de logements neufs a usage locatif et des acquisitions de logements en vue de leur location, financées avec l'aide de l'etat	BOI-IF-TFB-10-80
6 C-1-02	taxe fonciere sur les proprietes baties. exoneration des constructions de logements neufs a usage locatif financees au moyen d'un pret prévu a l'article r. 331-1 du code de la construction et de l'habitation. appreciation de la condition de financement	BOI-IF-TFB-20-30-30
6 C-3-02	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Régularisations. Contentieux. Recouvrement. Dégrèvements. (Article de la loi n° 2001-1247 du 21 décembre 2001 visant à accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux personnes en situation de handicap ou aux familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap).	BOI-IF-TFB-10-90-20-10
6 C-4-02		BOI-IF-TFB-50-20-20

6 C-1-03	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Champ d'application. Exonération temporaire en faveur des entreprises nouvelles.	BOI-IF-TFB-10-170-10
6 C-2-03	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des constructions de logements neufs à usage locatif satisfaisant à des critères de qualité environnementale	BOI-IF-TFB-10-50-50-10
6 C-1-04	TF sur les propriétés bâties - Champ d'application - Exonération temporaire en faveur des entreprises nouvelles	BOI-IF-TFB-10-170-10
6 C-2-04	TFPB - Détermination de la valeur locative et modalités d'actualisation - Locaux occupés par les administrations publiques	BOI-IF-TFB-20-10-10-30
6 C-3-04	Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties - Débiteur de l'impôt - Titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public	BOI-IF-TFB-10-20-20 BOI-IF-TFNB-10-20
6 C-1-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération des bâtiments affectés aux activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques	BOI-IF-TFB-10-50-20-10
6 C-2-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des immeubles appartenant à des établissements participant au service public hospitalier	BOI-IF-TFB-10-50-50-20
6 C-3-05	TF - Détermination de la valeur locative - Immobilisations acquises à la suite de cessions d'établissements, de fusions de sociétés et d'opérations assimilées et dans le cadre d'une procédure de rétablissement judiciaire	BOI-IF-TFB-20-10-10-10
6 C-3-05	TF - Détermination de la valeur locative - Immobilisations acquises à la suite de cessions d'établissements, de fusions de sociétés et d'opérations assimilées et dans le cadre d'une procédure de rétablissement judiciaire	BOI-IF-CFE-20-20-30
6 C-4-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des constructions de logements neufs à usage locatif et des acquisitions de logements en vue de leur location	BOI-IF-TFB-20-30-10
6 C-5-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties. exonération des constructions de logements neufs faisant l'objet d'un contrat de location-accession	BOI-IF-TFB-10-100
6 C-6-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Base d'imposition - Calcul des cotisations	BOI-IF-TFB-20-30-10
6 C-7-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Champ d'application - Exonérations temporaires - Exonérations supérieures à deux ans	BOI-IF-TFB-10-160-10
6 C-8-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Dégrèvement pour travaux prescrits en application d'un plan de prévention des risques technologiques	BOI-IF-TFB-50-20-20
6 C-9-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Abattement de 30% pour les immeubles à usage locatif situés en zones urbaines sensibles (ZUS)	BOI-IF-TFB-20-30-30
6 C-10-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taxe d'habitation - Calcul de la valeur locative des locaux affectés à l'hébergement des saisonniers agricoles et apprentis	BOI-IF-TH-20-10

6 C-10-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taxe d'habitation - Calcul de la valeur locative des locaux affectés à l'hébergement des saisonniers agricoles et apprentis	BOI-IF-TFB-20-30-20
6 C-11-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération des logements pris à bail à réhabilitation.	BOI-IF-TFB-10-110
6 C-1-06	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonérations en faveur des immeubles construits dans le cadre des contrats de partenariat	BOI-IF-TFB-10-50-10-50
6 C-2-06	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération des constructions de logements neufs à usage locatif. Exonérations des logements acquis, en vue de leur location, avec l'aide de l'Etat ou avec une subvention de l'ANRU. Exonérations des logements améliorés avec une aide de l'ANAH en vue de leur location à des personnes défavorisées. Exonération des logements détenus par l'établissement public de gestion immobilière dur Nord-Pas-de-Calais	BOI-IF-TFB-10-120-20
6 C-3-06	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Champ d'application. Exonération des bâtiments appartenant aux jeunes entreprises innovantes réalisant des projets de recherche et de développement (article 13 de la loi de finances pour 2004 n° 2003-1311 du 30 décembre 2003). Exonération des bâtiments situés dans les zones de recherche et de développement des pôles de compétitivité et affectés à un projet de recherche et de développement (article 24 de la loi de finances pour 2005 n° 2004-1484 du 30 décembre 2004).	BOI-IF-TFB-10-170-20
6 C-4-06	Taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation - Exonération en faveur du CNFPT et des centres de gestion de la fonction publique territoriale	BOI-IF-TH-10-50-10 BOI-IF-TFB-10-50-10-10
6 C-5-06	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Dégrèvements - Personnes handicapées	BOI-IF-TFB-50-20-20
6 C-6-06	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération des logements détenus par l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas de-Calais	BOI-IF-TFB-10-130
6 C-7-06	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des logements situés dans les zones de revitalisation rurale	BOI-IF-TFB-10-160-50
6 C-1-07	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des constructions de logement neufs à usage locatif - Appréciation de la condition de financement	BOI-IF-TFB-10-80 BOI-IF-TFB-10-90-20-20
6 C-2-07	Taxe foncière sur les propriétés bâties. exonération des constructions de logements neufs à usage locatif satisfaisant à des criteres de qualite environnementale.	BOI-IF-TFB-10-180-10
6 C-3-07	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Abattement de 30% des immeubles à usage locatif situés en zones urbaines sensibles - Article 33 de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instaurant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale	BOI-IF-TFB-20-30-30

6 C-1-08	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération supérieure à deux ans des hôtels, des gîtes ruraux, des locaux classés meublés de tourisme et des chambres d'hôtes situés en zones de revitalisation rurale	BOI-IF-TFB-10-50-50-60
6 C-2-08	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Dégrèvement pour travaux d'économie d'énergie	BOI-IF-TFB-50-20-20
6 C-3-08	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération partielle des locaux d'habitation situés dans les périmètre délimité par un plan de prévention des risques technologiques (article 119 de la loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006)	BOI-IF-TFB-10-50-50-30
6 C-1-09	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Champ d'application. Exonérations temporaires. Exonérations supérieures à deux ans.	BOI-IF-TFB-10-160-10
6 C-2-09	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Dégrèvement pour les travaux d'économie d'énergie - Modalité d'application	BOI-IF-TFB-50-20-20
6 C-1-10	IDL. TFPB. Exonérations temporaires. Exonération des logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement des économies d'énergie et du développement durable. Exonération des logements neufs achevés à compter du 1er jan	BOI-IF-TFB-10-180-10
		BOI-IF-TFB-10-90
6 C-2-10	TFPB. Base d'imposition. Immeubles locatifs situés en zones urbaines sensibles (ZUS). Abattement de 30 %. Exonération des constructions de logements neufs à usage locatif financées au moyen de prêts aidés par l'Etat. Des immeubles acquis en vue de leur l	BOI-IF-TFB-10-80
		BOI-IF-TFB-20-30-30
		BOI-IF-TFB-10-140
6 C-3-10	TFPB. Exonération partielle des locaux d'habitation situés dans le périmètre délimité par un plan de prévention des risques technologiques. Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, art. 96. (CGI, art. 1383 G)	BOI-IF-TFB-10-50-50-30
6 C-1-12	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération partielle des locaux d'habitation situés à proximité d'une installation classée "SEVESO AS" (seuil haut) (article 48 de la loi n° 2009-1674 de finances rectificative pour 2009 du 30 décembre 2009).	BOI-IF-TFB-10-50-50-40
6 C-2-12	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération partielle des locaux d'habitation situés dans les zones d'exposition aux risques couvertes par un plan de prévention des risques miniers (article 49 de la loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009).	BOI-IF-TFB-10-50-50-50
6 C-3-12	Taxe foncière sur les propriétés bâties. Base d'imposition. Immeubles à usage locatif situés en zones urbaines sensibles (ZUS). Abattement de 30 %. Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011. (CGI, art. 1388 bis)	BOI-IF-TFB-20-30-30

6 C-4-12	IDL. Evaluations des terrains et des bâtiments industriels. Valeur locative retenue pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la contribution économique territoriale. Conditions d'application de la méthode comptable et de la méthode particulier	BOI-IF-TFB-20-10-50-30
6 C-5-12	TFPB. Personnes qui résident en maison de retraite et qui conservent la jouissance exclusive de leur ancien domicile. Loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007, art. 27. Loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rec	BOI-IF-TFB-10-50-40
6 C-6-12	Plafonnement de la TFPB afférente à l'habitation principale en fonction des revenus. Lo n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011, art. 31. (CGI, art. 1391 B ter, LPF, art. L.173)	BOI-IF-TFB-50-40
6 D-2-98	Taxe d'habitation. Institution d'un nouveau dégrèvement partiel de taxe d'habitation en faveur des contribuables les plus modestes	BOI-IF-TH-10-50-30-20 BOI-IF-TH-10-50-30-30
6 D-3-99	Taxe d'habitation. Dégrèvement d'office des gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs migrants et de résidences sociales ainsi que de certains organismes sous-louant ou mettant à disposition des logements à des personnes défavorisées	BOI-IF-TH-10-50-20
6 D-4-99	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exonerations temporaires des etablissements situes en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, en zones franches urbaines ainsi qu'en corse. loi de finances pour 1999, n° 98-1266 du 30 decembre 1998, ii et iv du a de l'article 44 (j.o. du 31 decembre 1998)	BOI-IF-CFE-10-30-50-10 BOI-IF-CFE-10-30-50-20 BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 D-3-00	Taxe d'habitation - calcul, recouvrement et contentieux - suppression de la part regionale - institution d'un nouveau plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu	BOI-IF-TH-10-50-30-40 BOI-IF-TH-50-10 BOI-IF-TH-50-20
6 D-1-02	impot sur le revenu. aménagement du calcul du revenu fiscal de reference. commentaires des ii et iii de l'article 5 de la loi de finances pour 2002 (n° 2001-1275 du 28 decembre 2001)	BOI-IF-TH-10-50-30-20
6 D-1-03	Arrêté du 8 janvier 2003 fixant pour l'année 2003 les limites d'application des abattements, exonérations et dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation.	BOI-IF-TFB-50-40 BOI-IF-TH-10-50-30-40
6 D-2-03	Impôts directs locaux. Taxe d'habitation. Exonération des locaux affectés au logement des étudiants dans les résidences universitaires. (C.G.I., art. 1407 II-5° ; C.G.I., ann. III, art. 322 ter et 322 quater)	BOI-IF-TH-10-40-10
6 D-3-03	Communication aux collectivités locales des fichiers de taxe d'habitation dans le cadre de la procédure déconcentrée mise en place en 1982. Dispositif applicable au traitement des demandes.	

6 D-1-04	loi de finances rectificative pour 2002 n° 2002-1576 du 30 décembre 2002	BOI-IF-TH-10-50
6 D-2-04	Taxe d'habitation. Plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu. Réduction du dégrèvement (article 45 de la loi de finances rectificative pour 2003 n° 2003-1312 du 30 décembre 2003).	BOI-IF-TH-20-20-10 BOI-IF-TH-10-50-30-40
6 D-1-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taxe d'habitation - Valeur locative des locaux affectés exclusivement à l'hébergement des saisonniers agricoles et apprentis	BOI-IF-TH-20-20-10 BOI-IF-TFB-20-30-20 BOI-IF-TH-20-10
6 D-1-06	taxe foncière sur les propriétés baties. taxe d'habitation. exoneration en faveur du centre national de la fonction publique territoriale et des centres de gestion de la fonction publique territoriale (article 67 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005)	BOI-IF-TH-10-50-10
6 E-4-06	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. jeunes entreprises innovantes realisant des projets de recherche et de developpement (article 13 de la loi de finances pour 2004 n° 2003-1311 du 30 decembre 2003). etablisements situes dans les zones de recherche et de developpement des poles de competitivite et participant a un projet de recherche et de developpement (article 24 de la loi de finances pour 2005 n° 2004-1484 du 30 decembre 2004)	BOI-IF-CFE-10-30-60-20
6 D-2-07	Impôt sur le revenu. impôts directs locaux. aménagement du calcul du revenu fiscal de référence (rfr).	BOI-IF-TH-10-50-30-20
6 D-3-07	Taxe d'habitation sur les logements vacants (article 47 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement)	BOI-IF-TH-10-10-40
6 D-1-08	Taxe d'habitation. champ d'application. exoneration des gites ruraux, des locaux classes meubles de tourisme et des chambres d'hotels situes en zones de revitalisation rurale	BOI-IF-TH-10-40-20
6 D-2-08	Arrêté du 28 mars 2008 fixant pour l'année 2008 les limites d'application des abattements, exonérations et dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation	BOI-IF-TFB-50-40 BOI-IF-TH-10-50-30-40
6 D-1-10	Arrêté du 3 mars 2010 fixant pour l'année 2010 les limites d'application des abattements, exonérations et dégrèvements de TFPB et de TH. JO du 17 mars 2010 page 5042. (CGI, art. 1391, 1391 B, 1411, 1414, 1414 A et 1417)	BOI-IF-TH-10-50-30 BOI-IF-TFB-50-40
6 D-1-11	Taxe d'habitation. Dégrèvement partiel en faveur des contribuables relogés en raison de la démolition de leur logement dans le cadre d'un projet conventionné au titre du programme national de rénovation urbaine prévu par la loi n° 2003-170 du 01/08/2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.	BOI-BAREME-000006 BOI-IF-TH-10-50-40

6 D-1-12	Taxe d'habitation sur les logements vacants au profit des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (article 113 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011).	BOI-IF-TH-10-10-40
6 D-2-12	Taxe d'habitation . Personnes qui resident en maison de retraite et qui conservent la jouissance exclusive de leur ancien domicile (article 27 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 et article 71 de la loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009).	BOI-IF-TH-10-50-30-50
6 E-1-92	taxe professionnelle. exonérations et réductions de bases. assujettissement de certaines coopératives agricoles et sociétés d'intérêt collectif agricole	BOI-IF-CFE-10-30-10-30
6 E-2-93	taxe professionnelle personnes et activités exonérées. activités industrielles et commerciales loueurs en meublés	BOI-IF-CFE-10-30-30-50
6 E-3-93	taxe professionnelle - champ d'application activités passibles de la taxe professionnelle associations interentreprises de médecine du travail	BOI-IF-CFE-10-20-20-20
6 E-7-93	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activités exonérées base d'imposition. réductions. sociétés coopératives et unions de sociétés coopératives d'artisans et de patrons bateliers, sociétés coopératives maritimes, et sociétés coopératives ouvrières de production	BOI-IF-CFE-10-30-10-40 BOI-IF-CFE-10-30-10-90
6 E-10-93	Taxe professionnelle. Champ d'application. Activités imposables. Cas particuliers : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)	BOI-IF-CFE-10-20-20-30 BOI-IF-CFE-20-20-10-10
6 E-14-93	Taxe professionnelle. Champ d'application Personnes et activités exonérées. Exonération des créations et extensions d'établissements réalisées dans les grands ensembles et les quartiers d'habitat dégradé	BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-16-93	taxe professionnelle. champ d'application. exonérations temporaires liées à l'aménagement du territoire. exonération temporaire accordée sans agrément. champ d'application	BOI-IF-CFE-10-30-40-20 BOI-IF-CFE-10-30-40-40
6 E-18-93	taxe professionnelle. champ d'application. activités et organismes agricoles	BOI-IF-CFE-10-30-10-20
6 E-1-94	taxe professionnelle. personnes et activités exonérées activités à caractère social. organismes d'h.l.m. régime fiscal des sociétés anonymes de crédit immobilier (s.a.c.i.) conditions du maintien de l'exonération permanente loi n° 92-1476 du 31 décembre 1992, article 60	BOI-IF-CFE-10-30-10-80
6 E-5-94	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activités exonérées. exonération des créations et extensions d'établissements réalisés dans les grands ensembles et les quartiers d'habitat dégradé	BOI-IF-CFE-10-30-50-10

6 E-3-95	taxe professionnelle . champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration facultative des creations et extensions d'etablissements realises dans les grands ensembles et les quartiers d'habitat degrade	BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-5-95	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration des creations et extensions d'etablissements realisees dans les zones de redynamisation urbaine	BOI-IF-CFE-10-30-50-20
6 E-6-95	taxe professionnelle. activites exonerees. correspondants locaux de la presse regionale et departementale. loi de finances rectificative pour 1994 (n° 94-1163 du 29 decembre 1994). article 26	BOI-IF-CFE-10-30-10-40
		BOI-IF-CFE-10-30-40-20
6 E-7-95	Taxe professionnelle.Exonération temporaire accordée dans le cadre de l'aménagement du territoire	BOI-IF-CFE-10-30-40-30 BOI-SJ-AGR-30-10-10-10 BOI-SJ-AGR-30-10-10-20
6 E-9-95	Taxe professionnelle. Champ d'application. Personnes et activites exonerees. Exoneration en faveur des entreprises nouvelles	BOI-IF-CFE-10-30-40-10
6 E-10-95	taxe professionnelle. champ d'application. activites et organismes agricoles. groupements d'employeurs	BOI-IF-CFE-10-30-10-20
6 E-2-96	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration des creations et extensions d'etablissement realisees dans les grands ensembles et les quartiers d'habitat degrade ainsi que dans les zones de redynamisation urbaine	BOI-IF-CFE-10-30-50-10 BOI-IF-CFE-10-30-50-20
6 E-3-96	taxe professionnelle. champ d'application. activites et organismes agricoles	BOI-IF-CFE-10-30-10-20
6 E-4-96	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration de certaines creations et extensions d'activites dans les zones de revitalisation rurale	BOI-IF-CFE-10-30-40-40
6 E-5-96	Taxe professionnelle. Base d'imposition. Abattement en faveur des diffuseurs de presse	BOI-IF-CFE-20-30-30
6 E-1-97	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration de certaines creations et extensions d'activites realisees dans les zones de revitalisation rurale	BOI-IF-CFE-10-30-40-40
6 E-2-97	Decret n° 96-707 du 5 aout 1996 pris pour l'application de l'article 1465 du code general des impôts relatif a l'exoneration de taxe professionnelle accordee dans le cadre de l'amenagement du territoire	BOI-IF-CFE-10-30-40-20
6 E-4-97	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. pacte de relance pour la ville. obligations declaratives	BOI-IF-CFE-10-30-50-20 BOI-IF-CFE-10-30-50-30

	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration temporaire des etablisements situes en zones urbaines. zones urbaines sensibles. zones de redynamisation urbaine. zones franchises urbaines	BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-5-97		BOI-IF-CFE-10-30-50-20
		BOI-IF-CFE-10-30-50-30
		BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-6-97	Taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration temporaire des etablisements situes en zones urbaines. zones urbaines sensibles. zones de redynamisation urbaine. zones franchises urbaines.	BOI-IF-CFE-10-30-50-20
		BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 E-8-97	taxe professionnelle. champ d'application. activites imposables. cas particuliers : centres techniques industriels (c.t.i.) impot sur les societes. champ d'application. collectivites imposables. collectivites autres que les societes. collectivites se livrant a une exploitation ou a des operations de caractere lucratif. situation des centres techniques industriels (cti). taxe d'apprentissage. champ d'application. entreprises passibles de la taxe. entreprises imposables. situation des centres techniques industriels (cti)	BOI-IF-CFE-10-20-20-20
		BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-9-97	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. base d'imposition. reductions de la base d'imposition. periode de reference loi de finances rectificative pour 1996, n° 96-1182 du 30 decembre 1996. article 32 (jo du 31 decembre 1996)	BOI-IF-CFE-10-30-50-20
		BOI-IF-CFE-10-30-50-30
		BOI-IF-CFE-20-30-10
6 E-11-93	taxe professionnelle. situation des services publics de transport de voyageurs	BOI-IF-CFE-10-30-10-10
6 E-11-93	taxe professionnelle. situation des services publics de transport de voyageurs	BOI-IF-CFE-20-20-10-10
		BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-12-97	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exonerations temporaires applicables au profit des etablisements situes en zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine et zones franchises urbaines	BOI-IF-CFE-10-30-50-20
		BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 E-13-97	taxe professionnelle. champ d'application. personnes passibles de la taxe professionnelle	BOI-IF-CFE-10-10-10
6 E-15-97	Taxe professionnelle obligations declaratives - declaration provisoire n° 1003 p/1998	BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-2-98	Taxe professionnelle. champ d'application. activites passibles de la taxe professionnelle. cas des regies municipales de pompes funebres	BOI-IF-CFE-10-30-10-10
		BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-7-98	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exonerations temporaires applicables au profit des etablisements situes en zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine et zones franchises urbaines	BOI-IF-CFE-10-30-50-20
		BOI-IF-CFE-10-30-50-30

6 E-9-98	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration temporaire dans les zones de revitalisation rurale	BOI-IF-CFE-10-30-40-40
6 E-10-98	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration temporaire des etablissements situes en zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines.. (complement au b.o.i. 6 e-6-97 n° 34 du 18 fevrier 1997)	BOI-IF-CFE-10-30-50-10 BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 E-5-09	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. activites et organismes agricoles	BOI-IF-CFE-10-30-10-20
6 E-8-99	taxe professionnelle. champ d'application. caracteristiques des activites imposables. associations intermediaires	BOI-IF-CFE-10-20-20-20
6 E-10-98	Taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. exoneration temporaire des etablissements situes en zones urbaines. zones urbaines sensibles. zones de redynamisation urbaine. zones franches urbaines.	BOI-IF-CFE-10-30-50-20
6 E-11-98	Taxe professionnelle. Etablissement de la taxe professionnelle en cas de transfert d'activite	BOI-IF-CFE-40-30-20-10
6 E-13-98	taxe professionnelle. champ d'application. caracteristiques des activites imposables. cas des organismes sans but lucratif	BOI-IF-CFE-10-20-20-20
6 E-1-99	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. organismes agricoles. organismes de controle des performances. complement a l'instruction du 23 avril 1998 (boi 6 e-5-98)	BOI-IF-CFE-10-30-10-30
6 E-2-99	taxe professionnelle - champ d'application - base d'imposition - cas des organismes sans but lucratif - modalites de sectorisation et de filialisation des activites lucratives - precisions diverses	BOI-IF-CFE-10-20-20-20
6 E-3-99	taxe professionnelle. Champ d'application. Personnes et activites exonerees. Exoneration en faveur des entreprises de spectacles.	BOI-IF-CFE-10-30-30-20
6 E-5-98	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activites exonerees. organismes agricoles. organismes de controle des performances	BOI-IF-CFE-10-30-10-30
6 E-6-99	Annule et remplace le BOI 6 D-4-99. Taxe professionnelle. Champ d'application. Personnes et activites exonerees. Exonerations temporaires. Etablissement situes en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, en zones franches urbaines ainsi qu'en Corse.	BOI-IF-CFE-10-30-50-10 BOI-IF-CFE-10-30-50-20 BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 E-7-99	taxe professionnelle. personnes et activites exonerees. activites a caractere social. organismes d'hlm. regime fiscal des societes anonymes de credit immobilier (saci). fin de l'exoneration loi n° 95-1346 du 31 decembre 1995, art. 76	BOI-IF-CFE-10-30-10-80
6 E-8-99	taxe professionnelle. champ d'application. caracteristiques des activites imposables. associations intermediaires	BOI-IF-CFE-10-20-20-20

6 E-10-99	Taxe professionnelle. Personnes ou activités imposables. Exonérations permanentes. Entreprises de spectacles. Modification du régime juridique.	BOI-IF-CFE-10-30-30-20
6 E-1-00	taxe professionnelle. calcul de la valeur ajoutée. reconduction des seuils différences de plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée. modification de la définition de la valeur ajoutée. non déductibilité des loyers. modalités de calcul de la valeur ajoutée pour les redevables relevant du régime micro-entreprises. (c.g.i., art. 1647 b sexies)	BOI-CVAE-BASE-20
6 E-2-00	Taxe professionnelle. Champ d'application. Personnes et activités exonérées. Exonérations temporaires. Etablissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, en zones franches urbaines ainsi qu'en Corse.	BOI-IF-CFE-10-30-50-10 BOI-IF-CFE-10-30-50-20
6 E-3-00	taxe professionnelle	BOI-IF-CFE-10-30-50-30 BOI-IF-CFE-10-20-20-20
6 E-3-01	taxe professionnelle. lieu d'imposition des patrons bateliers	BOI-IF-CFE-20-30-10 BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-5-01	Taxe professionnelle. Champ d'application. Personnes et activités exonérées. Exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines	BOI-IF-CFE-10-30-50-20 BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 E-6-01	Taxe professionnelle. Exonération temporaire accordée aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de l'aménagement du territoire. Champ d'application.	BOI-IF-CFE-10-30-40-30
6 E-7-01	Taxe professionnelle. Champ d'application. Personnes et activités exonérées. Exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines	BOI-IF-CFE-10-30-50-20 BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 E-8-01	Taxe professionnelle. Entraîneurs de chevaux de course	BOI-IF-CFE-10-30-10-20
6 E-9-01	Taxe professionnelle. Personnes et activités exonérées. Entreprises de brochage et de photocomposition.	BOI-IF-CFE-10-30-10-40
6 E-1-02	Taxe professionnelle. Réduction de la valeur locative de certains biens.	BOI-IF-CFE-20-20-30
6 E-2-02	Taxe professionnelle. Champ d'application. Personnes et activités exonérées. Entreprises de spectacles. Etablissements de spectacle cinématographique.	BOI-IF-CFE-10-30-50-10 BOI-IF-CFE-10-30-30-20
6 E-3-02	taxe professionnelle. champ d'application. caractéristiques des activités imposables. cas des organismes sans but lucratif. le régime de taxe professionnelle des associations	BOI-IF-CFE-10-20-20-20
6 E-4-02	taxe professionnelle. entraîneurs de chevaux de course	BOI-IF-CFE-10-30-10-20

	Taxe professionnelle. Champ d'application. Personnes et activités exonérées. Exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, en zones franches urbaines ainsi qu'en Corse.	BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-5-02		BOI-IF-CFE-10-30-50-20
		BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 E-1-03	Taxe professionnelle. Allègements accordés dans le cadre de l'aménagement du territoire. Champ d'application.	BOI-IF-CFE-10-30-40
	Taxe professionnelle. Personnes et activités exonérées. Entreprises de spectacle cinématographique. Cinémas "art et essais". Report de date de délibération des collectivités locales. (article 34 II de la loi de finances rectificative pour 2002 n° 2002-1576)	BOI-IF-CFE-10-30-30-20
6 E-2-03		
	Taxe professionnelle. Plafonnement des cotisations en fonction de la valeur ajoutée. Réduction du seuil de plafonnement pour les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers.(article 70 de la loi d'orientation sur la forêt n° 2001-602 du 9 juillet 2001).	BOI-IF-CFE-40-30-20-30
6 E-3-03		
	TP - Exonération des sociétés coopératives d'artisans	BOI-IF-CFE-10-30-10-90
6 E-4-03		BOI-IF-CFE-10-30-60-40
	Taxe professionnelle - Champ d'application - Personnes et activités exonérées - Sortie de l'exonération zone franche Corse - Aide à l'investissement	BOI-SJ-AGR-30-10-20
6 E-5-03		
	taxe professionnelle. baisse de la fraction imposable des recettes des titulaires de bénéfices non commerciaux et assimilés. modalités d'imposition des bnc exerçant leur activité sous la forme de société commerciale soumise de plein droit ou sur option à l'impôt sur les sociétés	BOI-IF-CFE-20-20-10-10
6 E-6-03		
	Taxe professionnelle champ d'application - Personnes et activités exonérées - Exonération des pêcheurs utilisant pour leur activité professionnelle un ou deux bateaux	BOI-IF-CFE-10-30-50
6 E-8-03		
	Taxe professionnelle - Dégrèvement - Entreprises d'armement au commerce	BOI-IF-CFE
6 E-9-03		
	Taxe professionnelle - Dégrèvement des biens affectés à la recherche (article 82 de la loi de finances pour 2003)	BOI-IF-CFE
6 E-1-04		
	Taxe professionnelle champ d'application - Personnes et activités exonérées - Exonération des pêcheurs utilisant pour leur activité professionnelle un ou deux bateaux (C.G.I., art. 1464 H)	BOI-IF-CFE-10-30-30-30
6 E-2-04		
	Taxe professionnelle champ d'application - Personnes et activités exonérées - Exonération des pêcheurs utilisant pour leur activité professionnelle un ou deux bateaux	BOI-IF-CFE-10-30-10-90
6 E-3-04		
	Taxe professionnelle - Abattement en faveur des diffuseurs de presse	BOI-IF-CFE-20-30-30
6 E-4-04		
	TP - Exonération temporaire en faveur des entreprises nouvelles	BOI-IF-CFE-10-30-40-10
6 E-5-04		
	TP - Base imposable - Exclusion des oeuvres d'art acquises dans le cadre des articles 2038 BIS-O AB et 2038 BIS AB du CGI	BOI-IF-CFE-20
6 E-6-04		

6 E-7-04	Taxe professionnelle - Réductions applicables à certaines activités saisonnières - Extension aux cafés et aux discothèques	BOI-IF-CFE BOI-IF-CFE-20-30-60
6 E-8-04	taxe professionnelle. organisations syndicales. exonération. franchise. dispositions diverses. le régime de taxe professionnelle des organisations syndicales	BOI-IF-CFE-10-30-10-80
6 E-9-04	Taxe professionnelle - Dégrèvement au titre des investissements nouveaux	BOI-IF-CFE
6 E-10-04	Taxe professionnelle - champ d'application - personnes et activités exonérées - exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, en zones franches urbaines ainsi qu'en corse	BOI-IF-CFE-10-30-50-20 BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 E-11-04	Base d'imposition de la taxe professionnelle - Redevable légal - Biens mis à disposition à titre gratuit	BOI-IF-CFE-20-20-10-10
6 E-1-05	Taxe professionnelle. Exonération des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques	BOI-IF-CFE-10-30-10-20
6 E-2-05	Taxe professionnelle - Réduction du seuil de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée pour les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers	BOI-IF-CFE-40-30-20-30
6 E-3-05	Exonération de TP pour les activités artistiques et intellectuelles - Photographes auteurs	BOI-IF-CFE-10-30-10-60
6 E-4-05	Dégrèvement de TP - Entreprises utilisant des véhicules routiers, des autocars d'au moins 40 places et des bateaux	BOI-IF-CFE
6 E-5-05	TP - Détermination de la valeur locative - Immobilisations acquises à la suite de cessions d'établissements, de fusions de sociétés et d'opérations assimilées et dans le cadre d'une procédure de rétablissement judiciaire	BOI-IF-CFE-20-20-20-20 BOI-IF-CFE-10-30-50 BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-6-05	Taxe professionnelle - Champ d'application - Personnes et activités exonérées - Exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines	BOI-IF-CFE-10-30-50-20 BOI-IF-CFE-10-30-50-30 BOI-IF-CFE-10-30-50-40
6 E-7-05	Taxe professionnelle - Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles ou de service situées dans les zones d'emploi en grande difficulté	BOI-IF-CFE
6 E-8-05	Taxe professionnelle - Exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, en zones franches urbaines ainsi qu'en Corse	BOI-IF-CFE-10-30-50
6 E-9-05	Taxe professionnelle - Base d'imposition - Exonération réservée aux petits redevables	BOI-IF-CFE-10-30
6 E-10-05	Taxe professionnelle - Champ d'application - Personnes et activités exonérées - Exonération temporaire en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires	BOI-IF-CFE-10-30-60-10

6 E-11-05	taxe professionnelle. cotisation minimale assise sur la valeur ajoutée produite par les entreprises réalisant plus de 7,6 millions de chiffre d'affaires. plafonnement en fonction de la valeur ajoutée. calcul de la valeur ajoutée. (c.g.i., art. 1647 b sexies ii.2.)	Non repris
		BOI-CVAE-CHAMP-20-10
6 E-12-05	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taxe professionnelle - Taxes consulaires - Exonération temporaire en faveur des entreprises nouvelles - Article 41 de la loi de finances rectificative pour 2004 n°2004-1485 du 30 décembre 2004 - Art.7 et 9 de la loi n°005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux	
		BOI-IF-TFB-10-170-10
		BOI-IF-CFE-10-30-40-10
		BOI-IF-AUT-10
		BOI-IF-AUT-20
6 E-13-05	Taxe professionnelle - Dégrèvement complémentaire au titre des investissements nouveaux en faveur des entreprises plafonnées en fonction de la valeur ajoutée	BOI-IF-CFE
6 E-1-06	Taxe professionnelle - Exonération en faveur des créations et extensions d'établissements réalisées dans les zones urbaines sensibles	BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-2-06	Exonération temporaires dans les zones de revitalisation rurale (articles 2 et 7 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux)	BOI-IF-CFE-10-30-40-40
6 E-4-06	Taxe professionnelle - Exonérations - Jeunes entreprises innovantes - Zones de recherche et de développement des poles de compétitivité	BOI-IF-CFE-10-30-60-20
		BOI-IF-CFE-10-30-60-30
		BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-6-06	Taxe professionnelle - champ d'application - personnes et activités exonérées - exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, en zones franches urbaines ainsi qu'en corse.	BOI-IF-CFE-10-30-50-20
		BOI-IF-CFE-10-30-50-30
		BOI-IF-CFE-10-30-50-40
6 E-7-06	Taxe professionnelle - Dégrèvement au titre des investissements nouveaux - Article 85 de la loi de finances pour 2006 n°2005-1719 du 30 décembre 2005	BOI-IF-CFE
6 E-1-07	Taxe professionnelle - Base d'imposition - Détermination de la valeur locative des immobilisations imposables - Biens cédés entre entreprises liées - Article 72 de la loi de finances rectificative pour 2004 n°2004-1485 du 30 décembre 2004	BOI-IF-CFE-20-20
6 E-2-07	Taxe professionnelle - Exonération des groupements d'intérêt économique constitués entre exploitations agricoles - Article 13 de la loi d'orientation agricole n°2006-11 du 5 janvier 2006	BOI-IF-CFE-10-30-10-20
6 E-3-07	Taxe professionnelle - Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	BOI-IF-CFE-40-30-20-30

6 E-4-07	Taxe professionnelle - Exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, et en zones franches urbaines	BOI-IF-CFE-10-30-50
6 E-1-08	Taxe professionnelle - Exonérations pour les avocats débutant leur activité (article 93 de la loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006) -	BOI-IF-CFE-10-30-20-10
6 E-2-08	Taxe professionnelle - Exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, et en zones franches urbaines -	BOI-IF-CFE-10-30-50
6 E-3-08	Taxe professionnelle - Exonération des activités industrielles et commerciales des entreprises de presse, des sociétés de groupage et de distribution de la presse - Article 122 de la loi de finances rectificative pour 2006 -	BOI-IF-CFE-10-30-10-40
6 E-5-08	Taxe professionnelle - Exonération en faveur des vendeurs à domicile indépendants -	BOI-IF-CFE-10-30-10-40 BOI-IF-CFE-10-30-50-30
6 E-1-09	Taxe professionnelle - Champ d'application - Personnes et activités exonérées - Exonérations temporaires des établissements situés en zones franches urbaines -	BOI-IF-CFE-10-30-50-40 BOI-IF-CFE-10-30-50-50
6 E-2-09	Taxe professionnelle - Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée -	BOI-IF-CFE-40-30-20-30
6 E-4-09	Taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activités exonérées. entreprises ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu	BOI-IF-CFE-10-30-20-20
6 E-6-09	taxe professionnelle. champ d'application. personnes et activités exonérées. librairies indépendantes de référence (article 70 de la loi de finances rectificative pour 2007 n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 ; articles 26 et 114 de la loi de finances rectificative pour 2008 n° 2008-1443 du 30 décembre 2008)	BOI-IF-CFE-10-30-30-40 BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-7-09	Taxe professionnelle - champ d'application - personnes et activités exonérées - exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, et en zones franches urbaines.	BOI-IF-CFE-10-30-50-20 BOI-IF-CFE-10-30-50-30 BOI-IF-CFE-10-30-50-40 BOI-IF-CFE-10-30-50-50

		BOI-CVAE-BASE-20
		BOI-CVAE-BASE-30
6 E-1-10	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Calcul du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée. Loi de finances pour 2010, art. 2. (CGI, art. 1586 quinquies)	BOI-CVAE-BASE-40
		BOI-CVAE-BASE-50
		BOI-CVAE-BASE-60
6 E-2-10	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Déclaration de salariés. (CGI, art. 1586 octies).	BOI-CVAE-LIEU-10
		BOI-CVAE-DECLA-10
6 E-3-10	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Acomptes. (CGI, art. 1679 septies, 1647 C quinquies B)	BOI-CVAE-DECLA-20
6 E-1-11 annulé et remplacé par 6 E-4-11	Contribution économique territoriale. Dégrèvement transitoire. Loi de finances pour 2010, art. 2. (CGI, art. 1647 C quinquies B)	BOI-TFP-IFER
		BOI-IF-CFE-40-30-20-50
		BOI-TFP-IFER-10
		BOI-TFP-IFER-20
		BOI-TFP-IFER-30
		BOI-TFP-IFER-40
6 E-2-11	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.	BOI-TFP-IFER-50
		BOI-TFP-IFER-60
		BOI-TFP-IFER-70
		BOI-TFP-IFER-80
		BOI-TFP-IFER-90
6 E-3-11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Déclaration de salariés. (CGI, art. 1586 octies).	BOI-CVAE-LIEU-10
6 E-4-11 annule et remplace 6 E-1-11	Contribution économique territoriale. Dégrèvement transitoire. Loi de finances pour 2010, art. 2. (CGI, art. 1647 C quinquies B)	BOI-TFP-IFER
		BOI-IF-CFE-40-30-20-50

		BOI-CVAE-BASE-20
6 E-5-11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Actualisation des modalités de calcul du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée. Loi de finances pour 2011, art. 108. (CGI, art. 1586 sexies)	BOI-CVAE-BASE-30 BOI-CVAE-BASE-40
6 E-6-11	Contribution économique territoriale. Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée. (CGI., art. 1647 B sexies)	BOI-CVAE-BASE-50 BOI-IF-CFE-40-30-20-30 BOI-IF-CFE-10-10 BOI-IF-CFE-10-20-20 BOI-IF-CFE-10-20-30 BOI-IF-CFE-10-20-10 BOI-IF-CFE-10-30 BOI-IF-CFE-10-30-10 BOI-IF-CFE-10-30-20 BOI-IF-CFE-10-30-30 BOI-IF-CFE-10-30-40-10 BOI-IF-CFE-10-30-40-20 BOI-IF-CFE-10-30-40-30 BOI-IF-CFE-10-30-40-40 BOI-IF-CFE-10-30-50-10
6 E-7-11	Contribution économique territoriale. Cotisation foncière des entreprises. Champ d'application. Base d'imposition.	BOI-IF-CFE-10-30-50-20 BOI-IF-CFE-10-30-50-30 BOI-IF-CFE-10-30-50-40 BOI-IF-CFE-10-30-50-50 BOI-IF-CFE-10-30-60-20 BOI-IF-CFE-10-30-60-30

		<u>BOI-IF-CFE-10-30-60-40</u>
		<u>BOI-IF-CFE-10-30-60-70</u>
		<u>BOI-IF-CFE-20-10</u>
		<u>BOI-IF-CFE-20-20-10</u>
		<u>BOI-IF-CFE-20-20</u>
		<u>BOI-IF-CFE-20-30</u>
		<u>BOI-IF-CFE-20-20-40</u>
		<u>BOI-IF-CFE-30</u>
		<u>BOI-IF-CFE-40-10</u>
		<u>BOI-IF-CFE-10-30-50-10</u>
6 E-8-11	Contribution économique territoriale. Cotisation foncière des entreprises. Champ d'application. Personnes et activités exonérées. Exonérations temporaires des établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, et en zones franches urbaines.	<u>BOI-IF-CFE-10-30-50-20</u> <u>BOI-IF-CFE-10-30-50-40</u> <u>BOI-IF-CFE-10-30-50-50</u>
6 E-1-12	Contribution économique territoriale. Cotisation foncière des entreprises. Dégrèvement temporaire (Loi n° 2001-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011, art. 21. (CGI, art. 1647 B sexies, 1647 C quinquies B et 1647 C quinquies C)	<u>BOI-IF-CFE-40-30-20-40</u>
6 E-2-12	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Loi n ° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, art. 112.	<u>BOI-TFP-IFER-90</u>
6 E-3-12	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux applicable au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour des opérations de transport de voyageurs. Article 49 de la loi de finances rectificative pour 2011 (loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011).	<u>BOI-TFP-IFER-70</u>

		BOI-CVAE-BASE-10
		BOI-CVAE-CHAMP-10
		BOI-CVAE-CHAMP-10-10
		BOI-CVAE-CHAMP-10-20
		BOI-CVAE-CHAMP-20-10
6 E-4-12	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Conditions générales d'application. (CGI, art. 1586 ter à 1586 nonies)	BOI-CVAE-CHAMP-20-20 BOI-CVAE-CHAMP-20-30
		BOI-CVAE-DECLA-10
		BOI-CVAE-DECLA-20
		BOI-CVAE-LIEU-10
		BOI-CVAE-LIEU-20
		BOI-CVAE-LIEU-30
		BOI-CVAE-CHAMP-20
		BOI-CVAE-LIQ
6 E-4-12	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Conditions générales d'application. (CGI, art. 1586 ter à 1586 nonies)	BOI-CVAE-LIEU BOI-CVAE-DECLA BOI-CVAE-PROCD
6 E-5-12	IDL. Evaluation des terrains et des bâtiments industriels. Valeur locative retenue pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation foncière des entreprises. Conditions d'application de la méthode comptable et de la méthode particulière.	BOI-IF-CFE-20-20-20 BOI-IF-TFB-20-10-50-20
6 F-1-96	(jo du 31 decembre 1995, page 19238)	Non repris
6 F-1-97	(jo du 29 decembre 1996, page 19427)	Non repris
6 F-2-97	Impôts directs locaux - Taxes diverses - Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie- Champ d'application-exonérations spéciales	BOI-IF-AUT-10
6 F-3-97	taxes perçues par les établissements publics territoriaux. creation d'une taxe speciale d'equipement au profit de l'etablissement public d'amenagement en guyane. article 37 de la loi n° 94-638 du 25 juillet 1994	BOI-IF-AUT-70

6 F-1-98	arrêté du 23 décembre 1997 fixant le montant de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes pour 1998 (jo du 28 décembre 1997, page 19034)	Non repris
6 F-1-99	fixant le montant de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes pour 1999 (jo du 31 décembre 1998, page 20319)	Non repris
6 F 2-99	Taxe annuelle sur les logements vacants	BOI-IF-AUT-60
6 F 3-99	Taxe annuelle sur les logements vacants	BOI-IF-AUT-60
6 F-4-99	taxes diverses. taxes speciales d'equipement loi de finances pour 1999, n° 98-1266 du 30 decembre 1998, article 44 vi -1 (j.o. du 31 decembre 1998)	BOI-IF-AUT-70
6 F-1-00	arrêté du 29 décembre 1999 fixant le montant de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes pour l'annee 2000 (jo du 31 decembre 1999, page 20137)	Non repris
6 F-2-00	Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et a la simplification de la cooperation intercommunale. Modalites d'application concernant la taxe d'enlevement des ordures menageres.	BOI-IF-AUT-90
6 F-1-01	fixant le montant de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes pour l'annee 2001 (jo du 31 decembre 2000, page 21310)	Non repris
6 F-3-01	Taxe d'enlevement des ordures menageres. Modalites (article 33 de la loi n° 2000-656 du 13 juillet 2000 de finances rectificative pour 2000)	BOI-IF-AUT-90
6 F-5-01	Taxe d'enlevement des ordures menageres. modalites d'application (article 59 de la loi de finances rectificative pour 2000 n° 2000-1353 du 30 decembre 2000)	BOI-IF-AUT-90
6 F-1-02	relevement du plafond de la taxe speciale d'equipement perçue au profit de l'etablissement public foncier de lorraine et creation d'une taxe speciale d'equipement au profit de l'etablissement public foncier de provence-alpes-cote d'azur	BOI-IF-AUT-70
6 F-4-02	Taxe d'enlevement des ordures menageres. Modalites (article 109 de la loi de finances pour 2002 n° 2001-1275 du 28 decembre 2001)	BOI-IF-AUT-90
6 F-3-03	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article 87 de la loi de finances pour 2003 n° 2002-1575 du 30 décembre 2002).	BOI-IF-AUT-90
6 F-4-03	impôts directs locaux (taxes diverses) - taxe pour frais de chambre d'agriculture (article 111 de la loi de finances pour 2003, n° 2002-1575 du 30 decembre 2002)	BOI-IF-AUT-30
6 F-5-03	Impôts directs locaux - Taxes diverses - Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie	BOI-IF-AUT-10
6 F-1-04	Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie - Création d'une nouvelle CCI	BOI-IF-AUT-10
6 F-4-04	Taxes additionnelles à la TP - Taxe pour frais de chambres de métiers - Taxe pour frais de CCI - Exonération temporaire en faveur des entreprises nouvelles	BOI-IF-AUT-10 BOI-IF-AUT-20
6 F-5-04	Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie. (Loi de finances pour 2004 n°2003-1311 du 30 décembre 2003, articles 31 et 129)	BOI-IF-AUT-10
6 F-1-05	Arrêté du 27 décembre 2004 fixant le montant de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes pour l'année 2005	BOI-TFP-PYL

6 F-2-05	Taxes diverses - Taxes spéciales d'équipement	BOI-IF-AUT-70
6 F-3-05	Impôts directs locaux - Taxe pour frais de chambres de métiers (article 124 de la loi de finances pour 2005 et article 56 de la loi de finances rectificatives pour 2004)	BOI-IF-AUT-20
6 F-4-05	Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie - Loi de finances rectificative pour 2004	BOI-IF-AUT-10
6 F-5-05	Création d'une taxe spéciale d'équipement au profit des établissements publics fonciers d'Etat	BOI-IF-AUT-70
6 F-6-05	Taxe spéciale d'équipement perçue au profit des établissements publics fonciers locaux	BOI-IF-AUT-70
6 F-1-06	Arrêté du 23 décembre 2005 fixant le montant de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes pour l'année 2006	BOI-TFP-PYL
6 F-2-06	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Mesures diverses	BOI-IF-AUT-90
6 F-1-07	Taxes diverses. Taxes perçues au profit des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes.	BOI-TFP-PYL
6 F-1-10	Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM). Précisions sur les modalités d'institution de la taxe. Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009, art. 98. Loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009, art. 45.	BOI-IF-AUT-90
6 F-1-11	Impôts directs locaux. Taxes diverses. Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (article 77 de la loi n° 2009-1673 de finances pour 2010 du 30 décembre 2009).	BOI-IF-AUT-80
6 F-2-11	Taxes diverses. Établissements publics fonciers et agences pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques en Guadeloupe et en Martinique - Taxes spéciales d'équipement - Syndicats de communes et produit fiscal syndical (point 6.2 de l'article 2 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 et XVII de l'article 108 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011).	BOI-IF-AUT-70 BOI-IF-COLOC-10-20-40
6 F-3-11	IDL. Taxes diverses. Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie. Taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Fixation du taux national. (CGI, art. 1600)	BOI-IF-AUT-10
6 F-1-12 annulé et remplacé par 6 F-2-12	Taxe sur les surfaces commerciales. Champ d'application. Fait générateur et exigibilité. Taux. Obligations. (Loi n° 72-657 du 13 juillet 1972, art. 3)	BOI-TFP-TSC
6 G-1-05	impôts directs locaux. procédure d'évaluation des propriétés bâties. signataires des documents de procédure.	BOI-IF-TFB-20-20-10-20
6 G-1-08	Valeur locative foncière - Changements de caractéristiques physiques et d'environnement - Lissage des augmentations de valeur locative des locaux affectés à l'habitation (article 124 de la loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006)	BOI-IF-TFB-20-20-10-30

6 G-1-12	Valeur locative foncière. Abattement de 30 % pour les locaux affectés à l'habitation issus de la transformation des locaux commerciaux ou industriels. Loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008, art. 110. (CGI, art. 1518 A)	BOI-IF-TFB-20-10-20-80
6 H-1-10	Cotisation foncière des entreprises. Déclarations reproduites par un procédé informatique.	BOI-IF-CFE-30-20
6 H-1-11	Cotisation foncière des entreprises. Déclarations reproduites par un procédé informatique.	BOI-IF-CFE-30-20
6 IDL N° 112 du 16 juin 2000	Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Modalités d'application	BOI-IF-COLOC-10-20
6 IDL-S1-09	impot sur le revenu (ir). impot sur les societes (is). taxe sur la valeur ajoutee (tva). droits d'enregistrement. taxe professionnelle (tp). regime applicable aux operations de murabaha et aux sukuk	BOI-IF-CFE-20-20-10-20

[Retour sommaire](#)